

Avis sur le rapport 4-3 de l'Exécutif régional

**Rapport d'étape sur la stratégie d'acquisition du matériel ferroviaire roulant**

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

En sa qualité d'autorité organisatrice de transport, la Région est en charge de l'achat et du renouvellement du matériel ferroviaire roulant qui permet d'assurer la mise en œuvre des trains TER exploités par SNCF. Le plan de mandat de la Région intègre la dimension stratégique de cette compétence régionale dans le paragraphe intitulé *"Moderniser et adapter le matériel ferroviaire roulant aux besoins et aux exigences des usagers"*.

Le rapport dresse un état des lieux du parc régional et présente la stratégie d'acquisition en matériel ferroviaire roulant, matériels neufs et d'occasion.

Pour donner une visibilité pluriannuelle sur les investissements lourds liés aux grosses opérations de maintenance sur la période 2018-2025, **3 conventions d'investissement dédiées sont annexées à la convention d'exploitation TER :**

- Une convention de programme industriel pour un montant de 157 M€.
- Une convention d'échanges d'organes majeurs pour un montant de 44 M€.
- Une convention de reprise VNC de l'ancien parc comtois et des démantèlements pour un montant de 8,6 M€.

Avis du CESER

Le CESER note le caractère technique et complexe des éléments développés dans ce rapport d'étape. Aussi il demande des éclairages complémentaires, notamment sur les points suivants :

- Le devenir du matériel déclassé : le CESER s'interroge notamment sur sa réutilisation, en particulier dans un cadre de coopération internationale ;
- Le manque de visibilité de la dimension "durable, connectée, accessible" dans cette stratégie d'acquisition de matériels ;
- L'envergure du projet hydrogène "train du futur", le CESER souhaite un retour d'expérience rapide permettant d'éclairer l'avenir ;
- Les impacts en matière d'emploi local de ces programmes d'acquisition.

**Vote du CESER sur l'avis :** adopté à l'unanimité.

## Déclaration de Guy Zima, au nom de la CGT

Comme le souligne l'avis, les effets sur les outils de production situés sur le territoire et l'emploi lié nous intéressent, même si les règles des marchés publics nuancent le propos. Pour autant la technologie hydrogène ne doit pas masquer le fait que des électrifications prévues au CPER Bourgogne 2015 /2020 sont repoussées sine die alors qu'elles seraient utiles. Pas d'opposition entre les deux sujets mais soutien aux deux sujets.

Nous **voterons favorablement** l'avis sous la réserve de ces remarques.